La date des obsèques des victimes non identifiées sera fixée après accord avec les familles des personnes disparues qui ont résonnu, parmi les débris, quelque objet ayant appartenu aux dernières.

On sait qu'elles doivent avoir lieu au cimetière des Claves, commune sur le territoire de laquelle est située la gare de Villepreux-les-Clayes. Il y aura un service religieux, si les familles en expriment le désir.

Les obsèques seront célébrées probablement jeudi.

Les mécaniciens défendent leur camarade Leduc

Le Comité de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs se dispose à prendre très énergiquement la défense du mécanicien Leduc dont la responsabilité, dit-il, ne lui paraît pas suffisamment engagée pour motiver les poursuites exercées contre lui par le Parquet.

M. Savé, secrétaire de la Fédération, a fait à ce sujet, les intéressantes déclarations suivantes :

On peut faire, a-t-il dit, à notre camarade Leduc, un seul reproche : celui d'avoir outrepassé un signal avertisseur.

Ce signal, il ne l'a pas vu, occupé qu'il était à « purger » son niveau d'eau. Ce niveau d'eau méritait de sa part autant d'attention que les disques de la voie. S'il ne marche pas bien, on risque la grosse panne, qu'en terme de métier nous appelons « le grillage du cul de la marmite ». Donc Leduc avait raison de s'occuper de son niveau d'eau. Pendant les quelques secondes qu'il a consacrées à ce soin, il a passé sans le voir le premier signal avertisseur. Ce premier signal ne lui ordonnait pas d'ailleurs l'arrêt immédiat, mais lui indiquait simplement de ralentir jusqu'au second disque, qui, lui, devait soit ordonner l'arrêt absolu, soit donner la voie libre. Ce second signal est, nous a-t-on dit, placé dans une courbe, tout près de la gare de Villepreux. Quand Leduc l'a vu, il était dessus ; il était trop tard.

Si au premier disque on avait, ainsi que cela se fait sur d'autres lignes, placé un pétard, Leduc aurait été averti, et se serait mis sur ses gardes.

On reproche aussi à Leduc sa vitesse exagérée. Il marchait à 102 kilomètres à l'heure. Or il aurait dû, régulièrement, marcher à 108 dans la pente de Villepreux.

Il est en effet prescrit au mécanicien qui a du retard, de le regagner en accélérant sa vitesse de moitié dans les déclivités inférieures à dix millimètres, et d'un tiers dans les déclivités de dix millimètres et au-dessus. Leduc, qui conduisait un train qui devait faire une vitesse commerciale de 75 kilomètres à l'heure, avait à Saint-Cyr, ainsi qu'en fait foi son livre de bord, quatre minutes de retard.

Donc, on peut seulement reprocher à Leduc d'avoir brûlé un signal.

Pour l'instant, nous nous contentons de protester contre le mandat d'amener décerné contre notre camarade. Leduc n'est point un criminel. Il y a des responsabilités plus hautes, et autrement engagées que la sienne ».

DANS LA RÉGION

A Loison-sous-Lens

Baignade mortelle

Ayant commis l'imprudence d'aller se baigner immédiatement après son dîner, un ouvrier mineur se noie dans le canal

Un ouvrier mineur, Adolphe Magniez, 25 ans, a été hier après-midi, victime de son imprudence. Il venait à peine de finir de dîner lorsqu'il fit part à sa maîtresse de pension, Mme Caron, de son intention d'aller se baigner dans le canal. Mme Caron lui fit observer qu'il s'exposait à un grand danger en se mettant ainsi à l'eau après avoir mangé ; mais ces observations n'arrêtèrent pas Magniez qui se rendit au bord du canal de Lens, en compagnie d'un camarade, Joseph Sébille.

Les deux hommes se déshabillèrent et se mirent à l'eau à proximité de l'estaminet Vasseur, près du pont de la ligne d'Armentières. Mais à peine Magniez avait-il quitté la rive que son camarade le vit battre éperdument l'air de ses bras, puis disparaître. En hâte, Sébille qui est médiocre nageur, courut chez M. Vasseur. Celui-ci eut aussitôt l'idée d'attacher Sébille à une corde ce qui lui permit de plonger sans danger et de chercher après son infortuné camarade. Mais ces recherches furent vaines.

M. Vasseur appela alors des mariniers qui, à l'aide de gaffes, fouillèrent le canal. Ce ne fut qu'après trois quarts d'heure d'efforts que l'on parvint à retrouver le corps du malheureux Magniez. On s'empressa de lui donner des soins mais on ne put le ramener à la vie. L'asphyxie, jointe à la congestion, avait fait son œuvre.

Magniez n'habitait Loison que depuis samedi. Il demeurait précédemment à Angres et travaillait aux mines de Liévin.

Chronique électorale

CANTON DE VIMY

Le Congrès des Sections du Parti socialiste du canton de Vimy s'est réuni lundi dernier dans une salle de la mairie d'Avion, sous la présidence du citoyen Numa Leroux, délégué de la Commission exécutive. Après avoir exposé les raisons qui ont motivé la convocation de ce congrès, le président donne la parole aux délégués des sections qui sont toutes unanimes à lutter pour le triomphe du Parti socialiste au Conseil général, et à désigner comme porte-drapeau le citoyen Raoul Briquet, député de la 1re circonscription d'Arras.

La candidature du citoyen R. Briquet est ensuite mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée désigne tous les délégués présents pour faire partie du Comité électoral et choisit comme secrétaire, le citoyen Dumont Jules, et comme trésorier le citoyen Depret Achille.

CANTON D'ORCHIES

M. Bonnet, conseiller d'arrondissement, a été désigné comme candidat aux prochaines élections au conseil général.

L'Eté

C'est aujourd'hui mercredi à 7 heures 58 minutes que s'ouvre la saison d'Eté. La journée d'hier mardi 21 et celle d'aujourd'hui mercredi 22 juin, sont les plus longues de l'année, le soleil se levant à 3 heures 58 du matin et se couchant le soir à 8heures 05.

Ces journées de 16 heures 7 minutes ne laissent à la nuit qu'une marge de 7 heures 55 minutes et cette marge elle-même se trouve réduite encore par l'aurore et le crépuscule.

A LILLE

M. Gustave Téry devant le Conseil Académique

C'est aujourd'hui que M. Gustave Téry comparaîtra devant le Conseil académique de Lille, à la requête de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, pour avoir menacé et outragé dans l'« Œuvre » M. Fallières, président de la République.

M. Téry qui s'est fait connaître par ses polémiques retentissantes est en même temps, on le sait, professeur de philosophie au Lycée de Laon ; il n'exerce plus depuis quelques années, mais quoiqu'en congé illimité, il n'en fait pas moins partie de l'Université et c'est à ce titre qu'il comparaît devant un tribunal universitaire.

M. Téry dont on n'a pas oublié les démêlés avec M. Chaumié, ancien ministre de l'Instruction publique sera assisté de Me Moro Saffieri du barreau de Paris. Il aurait dû comparaître hier mais il avait demandé le délai de 48 heures accordé par la loi pour prendre connaissance de son dossier.

Voici la composition du conseil :

Membres désignés par leurs fonctions

M. le Recteur Président

MM. Dubuc, Prelat, Peltier, Port, Ferrand, Lloubes, inspecteurs d'académie du département du Nord.

M. Pilon, doyen de la Faculté de Droit de Lille.

M. Combemale, doyen de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lille.

M. Damien, doyen de la Faculté des Sciences de Lille.

M. Lefebvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille.

M. Monlonguet, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Amiens.

Membres élus par leurs collègues

MM. Collinet, professeur de droit romain à la Faculté de Droit ; Gérard E., professeur de pharmacie à la Faculté mixte de Lille ; Petot, professeur de mécanique à la Faculté de Lille ; Dufour, professeur de littérature grecque à la Faculté ; Pennier, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens ; Blanchard, professeur de troisième au Lycée d'Amiens ; Allen, professeur de physique au Lycée de Charleville ; Massy, professeur d'histoire au Lycée de Valenciennes ; Derode, professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Lille ; Coulon, professeur de physique au Collège d'Arras-Lettres ; Malapert, professeur de philosophie au Collège de Sedan.

Membres nommés par le ministre

MM. Salé, proviseur du Lycée de Lille ; Desfeux, principal du Collège d'Avesnes ; Lavaine, conseiller général du Nord, ancien conseiller général du Pas-de-Calais, ancien député de la Seine, maire de Lillers ; Bresse, maire de Douai.

Le brevet de capacité

A Lille

Voici la liste des candidats qui ont été déclarés admissibles :

MM. Agache, Appermont, Aubry, Vanhaut, Ballieu, Barety, Bernard, Bérégi, Bertin, Bertus, Bellier, Bataille, Bréchard, Bouquillon, Bouillet, Boutrelle, Bourdon, Cambier, Carpentier, Cadot, Cardon, Carlier, Cordier, Cornet, Cordier, Cordier, Coutoubie, Dardenne, Desdevises, Desfosses, Desmarcq, Dhalluin, Dhaine, Dhaine, Dhaine